

Compte-rendu Collège Travaux du lundi 19 janvier 2026

Etaient présents :

Présidente du Collège :

Amélie ROGNON	ORTEC SOLEO	<i>Excusée</i>
---------------	-------------	----------------

Membres de l'UPDS :

Olivier PACAUD	BREZILLON
Julien MUHLBACHER	COTEG
Laurent SIBLOT	ORTEC SOLEO
David POIRIER	SECHE
Jean-Philippe TRACOL	SECHE
Sylvain CHALHOUB	TERSEN
Boris DEVIC-BASSAGET	VEOLIA
Jean-Yves RICHARD	VEOLIA
Christel de LA HOUGUE	UPDS
Marie DUCLOS	UPDS

1. Adoption du CR du collège du 18 novembre 2025

Cf. Diaporama en annexe.

Le compte rendu de la réunion du collège Travaux du 18 novembre 2025 est adopté, sous réserve de l'intégration de la modification suivante dans la rubrique « Sujets divers » :

Le collège Travaux souhaite étudier la mise en place d'un dispositif permettant d'impliquer le collège Ingénierie (sous réserve de son accord) dans la réalisation de contrôles externes missionnés par l'UPDS. Concrètement, lorsqu'un adhérent constate que des terres sont orientées vers une filière inappropriée, il en informe le collège travaux ou un comité dédié au sujet, qui sollicite ensuite le collège Ingénierie afin de vérifier la conformité de la filière et d'effectuer un contrôle dans la mesure du possible. L'ensemble sera consolidé par un constat d'huissier.

Le collège Travaux est conscient que ce dispositif nécessiterait la mobilisation de moyens financiers. À ce titre, une piste envisagée serait la mise en place d'une taxe sur les terres, sur le modèle de ce qui existe en Belgique.

2. Plan d'actions : bilan de l'année écoulée et perspectives sur l'année prochaine – priorités du collège travaux.

Cf. Diaporama en annexe et tableau Excel du plan d'actions du collège travaux.

Les modifications ont été intégrées directement dans le tableau Excel du plan d'actions 2026 du collège Travaux.

L'UPDS a rencontré le LNE suite à l'envoi du courrier adressé à ce dernier (voir CR Bureau du 20/01/2026). Certains membres du collège Travaux propose, afin d'augmenter le nombre d'entreprises certifiées dans le domaine C, de réfléchir à une évolution de la norme avec la création d'une certification « Cbis » spécifique au hors site et de fait moins exigences sur le « In situ ». Cette mesure permettrait d'élargir l'accès à la certification.

Cette proposition ne fait pas consensus au sein du collège Travaux :

- Certains membres estiment que l'ouverture permettrait d'améliorer le niveau de savoir-faire des entreprises actuellement non certifiées et de fait améliorer les pratiques en matière de gestion de terres excavées.
- D'autres adhérents craignent que cette ouverture ne profite principalement aux grandes entreprises de TP, qui pourraient ainsi dominer l'ensemble du marché SSP.

Par ailleurs, le collège Travaux souhaite renforcer les échanges avec le collège Ingénierie en organisant, au maximum deux fois par an, des réunions communes. Celles-ci permettraient à chaque collège de présenter des cas problématiques rencontrés, de favoriser la compréhension des mécontentements et de rechercher des consensus.

Concernant l'axe « Communication sur les dérives liées au TEX », le collège Travaux considère cette action comme prioritaire. La première étape consiste à identifier les différentes parties prenantes à rencontrer (10 parties prenantes seraient rencontrées sur l'année 2026, soit 1 visite par mois. Les visites seraient réalisées par un binôme de deux adhérents). Christel attire l'attention du collège sur l'investissement en temps que ces rencontres vont représenter pour les membres du collège.

Les parties prenantes identifiées sont :

- Autorités nationales :
 - DGPR : Bureau Santé Environnement, BGD et B3S
 - Ministère de la Santé
 - Ministère de l'Économie
- Autorités régionales :
 - ARS de région
 - DREAL de région
 - DRIAET, DDTM
 - Préfets de régions
 - AMF
- Associations :
 - Robin des Bois
 - FNE
- Secteur privé / économique :
 - Secteur immobilier : ADI, AFPI, RNA
 - Industriels : France Chimie, FNTP, SEDDRE

Christel suggère de rencontrer Céline Blanc, responsable du GT économie circulaire à la FNTP, afin d'échanger directement sur les sujets de gestion des terres. Les membres du Collège Travaux ne partagent pas cette approche et refusent cette proposition.

Actions :

- D. Poirier se charge d'identifier les contacts des DREAL régionales et de prendre contact avec l'AMF.
- Le collège Travaux se réunira le 12 février 2026 pour définir les messages à transmettre à chaque partie prenante. OPA proposera un premier type de support d'ici le 8 février 2026.

Décision :

- Concernant la communication sur les dérives liées aux TEX, le collège Travaux contactera les industriels dans un second temps.

3. Partage des dérives sur la gestion des TEX : collecte de coupures de presse et rédaction d'un draft de courrier pour transmettre ces REX.

Cf. Diaporama en annexe.

Sujet non traité à ce jour par le collège Travaux (*cf. plan d'actions 2026*).

4. Demande du GT Synthèse réglementaire TEX : Avez-vous du REX sur la SSD concernant des TEX ? Si oui, avez-vous trouvé un tiers accrédité pour contrôler la SSD ?

Cf. Diaporama en annexe.

Le Collège travaux n'a pas de REX à apporter sur ce sujet.

Remarque des membres du collège travaux : Le Collège travaux souligne toutefois la grande qualité de la synthèse réglementaire, jugée particulièrement utile, et exprime le souhait qu'elle soit diffusée dans les meilleurs délais.

5. Dangerosité des TEX

Cf. Diaporama en annexe.

Sujet non traité par le collège Travaux.

6. Sujets divers

Organisation du Bureau de l'UPDS : Certains membres du Collège Travaux expriment leur insatisfaction quant à l'organisation actuelle du Bureau et de son processus décisionnel, qu'ils jugent trop favorables au collège ingénierie et non représentatifs du poids économique que le collège travaux représente pour l'UPDS. Cette situation est perçue comme défavorable pour le collège travaux lors des phases de vote. Ces adhérents souhaiteraient en conséquence une évolution des modalités de vote, afin que chaque membre du Bureau puisse se prononcer uniquement au titre de son collège et sur les sujets relevant de son périmètre.

Cotisation à l'UPDS : Par ailleurs, certains membres du collège travaux relèvent que, selon l'organisation interne des groupes auxquels appartiennent les adhérents, certains ont leurs activités « plateformes » rattachées à leur activité SSP, d'autres non. En conséquence, le chiffre d'affaires déclaré au titre de l'adhésion à l'UPDS intègre le CA des plateformes pour les premiers, mais pas pour les seconds.

Prochaine réunion : jeudi 12 février de 14h à 16h – en visio